

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 8 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Jacquy CALIPPE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Guy DIZAMBOURG (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUDINELLE).

Date de la convocation à domicile : 28 février 2018

Date d'affichage du compte rendu : 12 mars 2018

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marcelle DEFONTAINE est désignée en qualité de secrétaire par les membres du Conseil municipal.

II. Adoption des comptes rendus des séances des 19 et 24 octobre, 25 novembre 2017 :

En l'absence de remarques, les comptes rendus de réunion des 19 et 24 octobre, 25 novembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

III. Adoption du compte de gestion 2017 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017, lequel tient compte de l'intégration de la quote-part du compte 1069 du SIER NORD VIMEU, suite à sa dissolution par arrêté préfectoral du 24 février 2014, soit + 1 986,46 € en résultat de fonctionnement, aboutissant à un résultat de clôture de l'exercice 2017 de :

- Section investissement →	- 44 822,28 €
- Section fonctionnement →	+ 349 195,65 €
TOTAL →	+ 304 373,37 €

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

IV. Adoption du compte administratif 2017 :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	401 998,10 €
Recettes :	522 495,83 €
Excédent de l'exercice :	120 497,73 €
Excédent de clôture :	347 209,19 €
+ intégration quote-part SIER NORD VIMEU	1 986,46 €
Excédent de clôture après intégration SIER	349 195,65 €

Investissement

Dépenses :	184 504,11 €
Recettes :	107 562,43 €
Déficit de l'exercice :	76 941,68 €
Déficit de clôture :	44 822,28 €
Restes à réaliser :	45 950,00 €
Besoin de financement :	90 772,28 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017.

V. Affectation des résultats :

Les membres du Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, délibèrent et affectent, à l'unanimité, les résultats suivants au budget 2018 :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de :
- **258 423,37 € au compte R002,**

SECTION INVESTISSEMENT :

- Report du déficit d'investissement de :
- **44 822,28 € au compte D001,**
- Besoin net de la section investissement, soit le déficit d'investissement cumulé pour 44 822,28 € + RAR pour 45 950,00 € :
- **90 772,28 € au compte R1068.**

VI. Avancée du lotissement les Ajoncs :

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été lancé le 19 février 2018 sur le site dématérialisé des marchés publics Dématis et parution de l'annonce dans le Courrier Picard le 21 février 2018.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Réception des offres jusqu'au jeudi 15 mars 2018 12h00 ;
- Ouverture des plis le lundi 19 mars 2018 à 14h30 par la commission d'appel d'offres en présence de Monsieur Enault de l'OPSOM et Monsieur Leclercq du cabinet Evia ainsi que M. le Trésorier, M. Marcel Le Moigne, à qui une invitation a été adressée ;
- Attribution des marchés après analyse des offres le jeudi 29 mars à 14h00 ;
- Décision transmise aux entreprises ;
- Première réunion de chantier mi-avril 2018 ;
- Démarrage du chantier mi-mai 2018 ;
- Durée approximative du chantier : 3 mois.

L'OPSOM devrait présenter le permis de construire de leurs 12 logements en juin, voire juillet, pour un commencement de travaux au cours du 4^{ème} trimestre de cette année.

M. le Maire demande l'autorisation de signer :

- Un devis d'Orange de conseil et suivi des travaux de conformité des infrastructures pour raccordement fibre ou cuivre en lotissement pour un montant de : 1 401 € HT / 1 681,20 € TTC ;
- Un devis d'ENEDIS pour le raccordement en électricité du lotissement au réseau à partir du poste sis rue de l'Égalité pour un montant de: 72 846,88 € HT / 87 416,26 € TTC ;
- La FDE interviendra pour l'éclairage public et la pose de lampes à LED, le devis nous parviendra fin mars.
- Une convention avec GRDF de desserte pour l'alimentation du lotissement en gaz naturel pour un coût total des travaux de 29 921,00 € HT que GRDF prend intégralement à sa charge au vu des résultats de l'étude technico-économique qu'ils ont menée, qui leur indique un retour sur investissement d'ici 30 ans.

Accord unanime des membres du Conseil.

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'à l'issue des fouilles archéologiques menées par l'INRAP (Institut de Recherches Archéologiques Préventives) sur le terrain où sera implanté le lotissement, des vestiges ont été trouvés : terre cuite, clous, silex... Il appartient à la collectivité en tant que propriétaire du terrain de les conserver dans des conditions bien définies ou de renoncer, après 2 ans, à la propriété des vestiges. Accord unanime des membres du Conseil de renoncer à la conservation des objets.

VII. Le devenir du RPI Franleu-Ochancourt-Valines :

M. le Maire indique que la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (CABS), qui détient la compétence scolaire pour la commune de Franleu, souhaite voir intégrer sur son territoire au niveau de la carte scolaire toutes ses communes membres. Le délai annoncé était alors la rentrée de septembre 2019. Or, lors de leur dernier Conseil communautaire, le retrait de la commune de Franleu du RPI a été acté dès septembre 2018 pour former un nouveau RPI regroupant les communes de Boismont, Saigneville, Mons-Boubert et Franleu. Cela a été confirmé par Mme l'inspectrice, Mme Ghilardi, à M. le Maire le 23 février dernier. Ce retrait implique l'éclatement du RPI Franleu-Ochancourt-Valines dès septembre 2018, ce qui représente un délai beaucoup trop court pour établir une nouvelle organisation. M. le Maire a fait part de son mécontentement, de son incompréhension et désapprobation de voir se prendre des décisions unilatéralement, sans concertation et sans se préoccuper des conséquences générées, notamment au niveau du personnel en place, et plus globalement, du devenir des deux autres communes.

Un rendez-vous est prévu, le lundi 12 mars, dans les locaux de la CABS à Abbeville entre les maires concernés, le président de la CABS et le président de la CCV.

Un conseil d'école est programmé le lendemain, mardi 13 mars.

Dans l'hypothèse du maintien de cette décision, deux solutions se présentent :

- Fonctionner dès la prochaine rentrée à 2 communes, Ochancourt et Valines, ce qui laisserait, jusqu'en septembre 2019, pour réfléchir à une solution, mais compte tenu des effectifs, cela ferait courir le risque d'une fermeture de classe, d'où la fin du RPI.

- Se rapprocher d'une commune limitrophe : une première approche a été faite auprès de Nibas, les membres du conseil sont favorables à un éventuel rapprochement avec cette commune.

A cela s'ajoute le problème du transport scolaire qui dépend désormais de la Région : les circuits pour la rentrée de septembre 2019 doivent être connus des services de la Région dès septembre 2018 pour le lancement de leur appel d'offres alors que nous sommes dans l'incertitude pour la rentrée prochaine quant au devenir du RPI.

VIII. Proposition de convention avec GRDF :

M. le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec GRDF suite à la visite de leurs services techniques sur le clocher de l'église pour l'installation d'un équipement de télé-relève des compteurs gaz, lequel sera composé de 4 antennes positionnées sur chaque abat-son.

Les membres du Conseil auraient souhaité connaître le montant de l'indemnité allouée par GRDF mais donne néanmoins à M. le Maire l'autorisation de signer la convention.

IX. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- . Acquisition de matériaux pour un montant de 2 100 € pour les travaux réalisés par les employés communaux dans le logement sis au 1 place du Maréchal Leclerc.

X. Divers :

Les membres du Conseil donnent leur accord pour valider :

- . Devis de l'entreprise PierProp pour l'entretien annuel du monument aux morts : traitement curatif et préventif pour 109 €.
- . Venue de l'harmonie de Mons-Boubert dans le cadre de la fête du village le 15 juillet prochain à 18h00, place du Maréchal Leclerc, au tarif habituel de 320 €.
Lors de la réunion des associations du 18 novembre 2017 a été évoquée la buvette de la fête foraine tenue habituellement par l'amicale des anciens sapeurs-pompiers : le principe d'attribuer la buvette à une association différente chaque année a été acté à l'unanimité des membres présents. Une réunion doit se tenir pour attribuer la prochaine, sachant que le dimanche 15 juillet, en fin de journée, l'ASV retransmettra la finale de la coupe du monde de football.
- . Demande d'une subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition de 2 radars au prix de 3 386 € HT, soit une aide de 1015 €, 30 % du montant total HT.

M. le Maire informe l'assemblée :

- . Par le biais du partenariat de la Communauté de Communes avec les éco-organismes COREPILE et CONIBI, une borne pour la collecte de piles et petites batteries sera prochainement mise en place en mairie.

- . La course cycliste aura probablement lieu le lundi de la fête locale en semi-nocturne.
- . Réception en mairie d'un courrier d'administrés domiciliés rue Pasteur, se plaignant de la vitesse excessive des automobilistes passant dans leur rue au point qu'ils ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils quittent leur domicile qui se trouve à la sortie d'un virage. Il est demandé aux membres du conseil de mener une réflexion concernant la vitesse excessive constatée rue Pasteur mais également rue Henri Dunant.

XI. Droit d'initiative :

M. Vermeesch émet l'idée qu'il serait peut-être plus judicieux de louer une machine pour nettoyer les caniveaux plutôt que de l'acheter, vu le coût élevé de l'investissement.

Mme Têtu signale qu'un trou s'est formé sur le trottoir devant chez elle.

Mme Cazier fait savoir que le camion de la CCV qui collecte les déchets ménagers a beaucoup de difficultés à reculer, impasse de l'Eglise.

Mme Ancelin indique qu'il y a également un trou en formation rue Henri Dunant sur la bande de roulement au niveau de la bouche à clé. M. le Maire demande à M. Lavoine d'évoquer ce problème avec le syndicat des eaux.

--- L'ordre du jour de ce conseil étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		DEFONTAINE Marcelle	
BOUDINELLE Jean-Pierre		VERMEESCH Christian	
LECAT David		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
BERTHE Christine		TETU Sandrine	
CALIPPE Jacky		CAZIER Françoise	
LAVOINE Bernard			